

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 4 septembre 2013**

Le mercredi 4 septembre 2013, à 19h15, le conseil municipal, convoqué le 30 août 2013 s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.

Étaient présents : 12 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Michel DORIOZ, Christelle BOISIER, Frédéric CAUL-FUTY, Marc GUFFOND, Etienne BONNAZ, Chantal CHAPON, Alain FONGEALLAZ, Catherine JACQUART, Blandine SARRAZIN, Roger PELLIER-CUIT.

Absents excusés : 3 membres : Jacques DELEMONTX (procuration à Michel DORIOZ), Marie-France CALLIER (procuration à Jacques MARTINELLI), Christian SCHEVENEMENT (procuration à Blandine SARRAZIN).

Secrétaire de séance : Philippe BETEND.

N°2013-32

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DES REMONTEES MECANIQUES

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 5 contre et 2 abstentions, décide de modifier le budget 2013 du service des Remontées Mécaniques de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :Dépenses :

6413 – Frais de personnel :	+ 18.000 €
6541 – Créances admises en non-valeur :	+ 400 €
023 – Virement à la section d'investissement :	+ 55.000 €

Recettes :

7474 – Subvention communale :	+ 73.400 €
-------------------------------	------------

Section d'Investissement :Dépenses :

2156 – Matériel spécifique :	+ 55.000 €
------------------------------	------------

Recettes :

021 – Virement de la section de fonctionnement :	+ 55.000 €
--	------------

N°2013-33

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 6 contre et une abstention, décide de modifier le budget principal de la commune de la manière suivante :

Section de fonctionnement :Dépenses :

6554 – Participations intercommunales :	+ 10.000 €
657364 – Subvention Télémont :	+ 73.400 €
6611 – Intérêts d'emprunts :	+ 3.030 €
023 – Virement à la section d'investissement :	- 86.430 €

Section d'InvestissementDépenses :

1641 – Capital emprunts :	+ 3.079 €
---------------------------	-----------

Recettes :

021 – Virement sect. de fonctionnement :	- 86.430 €
024 – Vente de terrain (à Roger ROCH) :	+ 15.000 €
1641 – Emprunt :	+ 74.509 €

N°2013-34

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DE L'EAU

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, décide de modifier le budget de l'Eau de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

622 – Rémunération d'intermédiaires :	- 1.818 €
66111 : Intérêts d'emprunts :	+ 1.818 €

Section d'Investissement

Dépenses :

1641 : Capital emprunts :	+ 1.848 €
2158 : Travaux divers :	- 1.848 €

N°2013-35

CONVENTION AVEC LA REGIE DES EAUX DE VOUGY POUR LE REMBOURSEMENT DU TRAITEMENT DES EAUX DE 2012

Philippe BETEND expose que le coût du traitement des eaux usées de la commune par la Régie des Eaux de Vougy s'élève à 39 323,61 € pour l'année 2012. Il conviendrait donc de rembourser cette somme à la Régie en passant une convention entre les deux collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 contre :

- décide de verser la somme de 39 323,61 € à la Régie des Eaux de Vougy pour le traitement des eaux usées de l'année 2012,
- autorise le maire à signer la convention s'y rapportant.

N°2013-36

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le maire expose que le président de l'office de tourisme de Mont-Saxonnex sollicite une subvention communale complémentaire de 1000 € pour pouvoir régler la participation de l'office à la plateforme SITRA 2 (base de données touristiques en ligne).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 contre et une abstention, accepte le versement de cette subvention.

N°2013-37

REFORME DES STATUTS DU SYANE : compétence optionnelle Eclairage Public et diverses actualisations

Philippe BETEND expose que la mise en œuvre du projet EPURE nécessite une réforme statutaire pour élargir la compétence optionnelle « Eclairage Public » du SYANE, actuellement limitée aux seuls travaux. De plus, pour répondre à l'évolution législative intervenue depuis la dernière révision des statuts, dans le domaine notamment des communications électroniques, il apparaît nécessaire d'apporter des précisions et compléments aux compétences du syndicat.

Le SYANE propose donc une réforme de ses statuts qui porte principalement sur :

- la compétence optionnelle Eclairage Public, avec des précisions sur le champ de la compétence et les modalités de son exercice par le syndicat, compétence qui peut désormais s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes.
L'option A concerne l'investissement et l'option B l'investissement et l'exploitation/maintenance. Du fait de ces 2 options, les communes qui souhaitent garder la maintenance de leurs installations peuvent le faire, conformément à la dérogation spécifique à l'éclairage public prévue par le CGCT. Les modalités de transfert, reprise et modification dans l'exercice de la compétence optionnelle Eclairage Public sont précisées. L'élargissement de la compétence permet au SYANE d'organiser, pour les communes volontaires, la gestion patrimoniale du parc d'éclairage public, ainsi que sa maintenance, et ceci dans un équilibre budgétaire en dépenses et en recettes.
Une cotisation spécifique à la compétence optionnelle Eclairage Public, pour la part exploitation/maintenance, est instituée.

- les communications électroniques, en précisant le cadre d'intervention du syndicat, en lien avec de nouvelles dispositions législatives :
 - o Article L 2224-36 du CGCT, qui prévoit la faculté pour le syndicat, accessoirement à sa compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et l'entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage des réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.
 - o Article L1425-2 du CGCT, qui prévoit la faculté pour le syndicat de porter le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (STDAN).

Enfin, des mises à jour sémantiques sont apportées, en précisant notamment la nouvelle dénomination du syndicat (SYANE en lieu et place de SELEQ 74).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, la réforme des statuts du SYANE présentée,
- opte pour l'option A de la compétence Eclairage Public (8 voix pour et 7 abstentions).

N°2013-38

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 6 JUIN 2013

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes qui indique que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) s'est réunie le 6 juin dernier pour finaliser les montants des charges transférées par les communes à la communauté de communes. Ces montants figurent dans un rapport dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller municipal.

Pour Mont-Saxonnex la charge transférée retenue par la CLECT s'élève à 12.404 € en 2013 et se décompose de la manière suivante :

- Aménagement de l'espace (CDDRA et Agenda 21) :	2.928 €
- Développement touristique (Villages du Faucigny) :	4.582 €
- Gestion des Espaces Naturels (SAGE) :	1.106 €
- Action sociale (aide à domicile) :	2.710 €
- Politique de la Ville (antenne de justice) :	1.078 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstentions, approuve le rapport de la CLECT.

N°2013-39

CDDRA : Participation aux actions de l'année 2013

Le comité de pilotage du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Faucigny, en date du 26 Mars 2013, a validé le lancement des actions suivantes pour l'année 2013 :

Les actions agricoles, forêt, et espaces naturels : diagnostic-action sur les circuits courts, travaux suite à l'inventaire des zones d'hivernage, travaux suite à l'inventaire des corridors biologiques, mise en place d'une manifestation agricole et forestière : Les Automnales du Faucigny, animation en forêt privée, inventaire des espaces naturels remarquables, plantes invasives, inventaire des zones d'hivernage.

Les actions économiques : animation économique au titre de l'année 2012, diagnostic-action sur l'économie sociale et solidaire.

Les actions culturelles : mise en place d'une formation culturelle portant sur l'accessibilité à la culture.

Les actions d'environnement et d'aménagement : animation traitement et valorisation des déchets verts au titre de l'année 2013, réalisation d'un diagnostic logement-habitat, démarche d'évaluation, évaluation conjointe CDDRA/Agenda 21.

L'ensemble des actions a fait l'objet d'une validation à l'unanimité des membres du comité de pilotage présents le 26 mars 2013.

Ces actions sont soutenues financièrement par la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du dispositif CDDRA.

Le Conseil Général de Haute-Savoie participe à certaines actions portant sur les espaces naturels. Enfin, les partenaires du CDDRA (Alvéole, Fédération des chasseurs, l'interconsulaire), dans le cadre de partenariats sur certaines actions contribuent financièrement dans le cadre de la mise en place des projets.

Une contribution des communes et de la Communauté de communes est sollicitée sous réserve de la mise en place effective des actions.

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes est opérationnelle depuis le 1er janvier 2013. Certaines actions pluriannuelles ont fait l'objet d'une délibération des communes en 2012.

L'ensemble des actions nouvelles lancées en 2013 sera financé par la CCCAM pour le compte des communes membres de l'EPCI.

En fonction des actions, des contributions seront sollicitées par la Communauté de Communes aux communes membres afin de financer les projets.

Suite à la délibération de la convention de portage et de fonctionnement du CDDRA, effective depuis le 1er janvier 2013, la CCCAM assure le portage du Contrat de Développement Durable du Faucigny pour le compte de l'ensemble des collectivités locales adhérentes au dispositif régional.

Un bilan financier des contributions versées à la commune de Cluses, qui assurait jusqu'alors le portage du Contrat de développement, a été réalisé. Il a été constaté un excédent budgétaire estimé à 41 900 €.

Le comité de pilotage du CDDRA, en date du 9 juillet 2013, a décidé d'allouer cette somme à la mise en place des actions suivantes, qui ne nécessiteront donc pas de participation financière des communes pour 2013 : diagnostic-actions sur les circuits courts, étude portant sur l'économie sociale et solidaire, démarche d'évaluation du CDDRA, réalisation d'un diagnostic logement-habitat.

Les actions portant sur les travaux suite aux inventaires réalisés par la fédération des chasseurs sur les zones d'hivernage et des zones de croisement seront financées directement par les communes participantes à l'action.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la participation de la commune aux actions inscrites au CDDRA du Faucigny pour l'année 2013,
- s'engage à participer financièrement aux actions suivantes, pour un montant total de 2 224,28 € : animation traitement et valorisation des déchets verts (757,07€), animation en forêt privée (225,80€), lutte contre les plantes invasives (193,35€), manifestation agricole et forestière (364,66€) animation économique (683,40€),
- s'engage, en cas de participation de la commune, à verser la contribution à la fédération des chasseurs pour les actions suivantes : travaux faisant suite à l'inventaire des zones de croisements et à l'inventaire des zones d'hivernage.

N°2013-40

ETUDE-DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

Demandes de subventions

Philippe BETEND expose la nécessité de faire procéder à une étude-diagnostic du réseau d'eau potable afin de disposer des données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable de la commune, d'améliorer sensiblement le rendement du réseau et de pouvoir décider des priorités de travaux, tant en investissement qu'en entretien.

Cette opération peut bénéficier des aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

L'étude comprendrait 3 phases :

- une phase d'enquête,
- une phase d'analyse
- une phase de propositions.

Parallèlement à cette étude un plan de récolement du réseau d'eau potable serait réalisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions :

- accepte la réalisation de cette étude-diagnostic,
- sollicite les aides financières du Conseil Général de Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet,
- autorise le Conseil Général à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention, attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser dans le cadre du guichet unique,
- indique que le prix du mètre cube d'eau était de 1,5287 € en 2012 (pour une consommation de 120 m3).

N°2013-41

TARIF DU REPAS DE CANTINE

Michel DORIOZ expose que la société "Mille et Un repas" augmente son tarif de livraison du repas de 1,86% à compter du 1^{er} septembre 2013. Celui passera donc de 4,45 à 4,53 € ttc, soit une augmentation de 8 centimes.

Il propose d'augmenter le prix de vente du repas servi à la cantine de 5 centimes. Celui-ci passerait de 2,60 € à 2,65 € ttc. Le tarif du temps de surveillance resterait quant à lui fixé à 3 €, ce qui porterait le prix global (denrées et surveillance) à 5,65 € ttc.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 6 contre et une abstention, accepte cette proposition et fixe la tarification du repas de cantine à **5,65 € ttc** à compter du 1^{er} novembre 2013.

N°2013-42

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Accueil du public dans les alpages

Philippe BETEND fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une Déclaration Préalable pour permettre les travaux prévus en alpage, à savoir la réalisation :

- d'une toilette sèche double avec réserves et abris ouverts sur le site de Morsullaz
- d'une toilette « estive » avec sous bassement au Lac Bénit.

Cette opération a pour objectif d'améliorer l'accueil du public dans les alpages.

Il sollicite par conséquent l'autorisation du conseil municipal pour que le maire puisse signer cette déclaration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à déposer une déclaration préalable au nom de la commune.

DECISIONS DU MAIRE :

Il est donné lecture des décisions suivantes prises par le maire :

N°6/2013 : le marché de travaux à bon de commande « VOIRIE-RESEAUX 2013 » a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant maximum annuel de 90.000 € HT.

N°7/2013 : le marché de travaux « réseau eaux pluviales du Buttex » a été attribué à l'entreprise MISSILLIER pour la somme de 34.084,50 € HT.

N°8/2013 : le logement du presbytère est loué à M. Gauthier GREINER à compter du 1/09/2013, pour une durée de 3 ans. Le loyer est fixé à 500 €/mois et la provision pour charges à 178 €/mois.